



## Futur conjoint de Française

Par **lofti21**, le **29/10/2008** à **16:11**

Madame, Monsieur, Bonjour,

Je suis étudiant Algérien et je réside en France depuis septembre 2003. J'ai obtenu un Master et je termine actuellement mon doctorat.

J'ai déposé avec ma future femme (qui est Française) un dossier de mariage à la mairie et nous célébrons notre union devant le maire le 15/11/2008.

Cependant, mes questions sont les suivantes:

Pensez-vous que la préfecture pourra me délivrer, sur place, un récépissé qui m'autorise à exercer une activité de salarié lorsque je demande l'obtention d'un statut "vie privé vie familiale"?

si la réponse est non, qu'elle est le délais d'obtention de ce récépissé?

Que me proposez-vous de faire puisque j'ai une promesse d'embauche et l'entreprise qui me recrute aimerait bien que je commence le plus tôt possible.

Sincères remerciements.

Cordialement,

LB.